

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2018

INTERDICTION VIOLENCES ÉDUCATIVES - (N° 1414)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 21**

présenté par

Mme Faucillon, Mme Bello, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Bruneel, M. Chassaigne,
M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Kéclard-Mondésir, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 2

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Ce rapport étudie particulièrement l'opportunité d'un prolongement significatif de la durée du congé paternité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Les rédacteurs de cet amendement souhaitent alerter la représentation nationale sur la nécessité impérieuse de prolonger le congé paternité.

Ils considèrent que cette mesure s'inscrit pleinement dans l'objectif de renforcement de l'aide à la parentalité.